
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du 26 septembre 2023
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 14	<u>Sont présents:</u> Jean-Louis VERDET, Hervé SKUPSKI, François BARELLE, Mathieu CHAUDEZ, Florian DELAHAYE, Perrine COULOMB, Delphine DELANNOY, Yannick FRESKO, Christian PLANCKE, Jean-Louis LEGRIS, Alain JESSUS
	<u>Représentés:</u> Jean-Claude LEVIS par Jean-Louis VERDET, Rollin ROGER par Hervé SKUPSKI, Ludovic BOUHIER par Jean-Louis LEGRIS
	<u>Excuses:</u> Vincent CREPIN
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Mathieu CHAUDEZ

Objet: Tarifs des ateliers municipaux 2023/2024 - DE 2023 23

1) Cours d'Arts Plastiques pour adultes

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire les ateliers d'arts plastiques pour adultes pour l'année scolaire 2023/2024, et de maintenir les tarifs de l'année précédente soit : 25 € pour les neuvillois, et 30 € pour les extérieurs.

A) Cyber centre

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire l'accès au cyber centre pour l'année scolaire 2023/2024, aux mêmes conditions que l'année précédente, soit :

- 30 € par personne pour les extérieurs.
- 25 € par personne pour les neuvillois, 15 € pour les neuvillois bénéficiaires du tarif réduit (étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs), et 50 € pour une famille neuvilloise.

C) Bibliothèque

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas demander de cotisation pour la bibliothèque pour le moment.

Objet: Recrutement d'un adjoint d'animation pour le cyber centre 2023/2024 - DE 2023 24

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le poste d'adjoint d'animation, à temps non complet, à raison de 4h00 par semaine, du 2 octobre 2023 au 30 juin 2024.

Le contrat sera établi sur la base de l'indice brut 388, pour assurer l'animation du cyber centre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Objet: Allocation de rentrée scolaire - DE 2023 25

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une allocation scolaire communale d'un montant de 25€ est attribuée aux familles dont les enfants fréquentent les établissements publics ou privés, de la classe de la 6ème à la 3ème.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, cette allocation scolaire.

Cette allocation scolaire sera à verser aux familles, sans condition de ressources, sur présentation d'un certificat de scolarité.

Inscrit le crédit nécessaire à cette dépense à l'article 6714 du budget communal.

Objet: Renouvellement du contrat de l'adjoint technique saisonnier - DE 2023 26

Monsieur le Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux divers dans la commune, et rappelle que Monsieur Yvon THERY, employé communal titulaire est en arrêt maladie depuis le 21 août 2023. Son remplacement a donc été effectué par Monsieur Joël LEFEBVRE qui était en poste pour des travaux particuliers. Ces travaux n'ayant de ce fait pu être réalisés, il est donc proposé de renouveler son contrat, jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour rappel, la grille indiciaire de cet agent est celle de la fonction publique, échelle 3, indice brut 310, majoré 300.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de l'agent sur la base de 17h30 par semaine.

Objet: Convention avec le SMAV d'implantation et d'usage pour les conteneurs aériens, destinés à la collecte du verre - DE 2023 27

Monsieur le Maire adjoint donne lecture du rapport ci-après :

"Le SMAV assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. En vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets sur son territoire, le SMAV souhaite améliorer la qualité de service. L'installation de conteneurs d'apports volontaires de grandes capacités destinées au verre constitue l'un des moyens de cet objectif.

Le SMAV propose la mise en oeuvre de convention exposant les conditions d'implantation et d'usage des conteneurs aériens présents sur le domaine public communal."

Il est ici proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Objet: Isolation des bâtiments communaux : demande de fonds de concours. - DE 2023 28

Monsieur le Maire-Adjoint informe l'Assemblée de la possibilité d'isoler les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de confier les travaux d'isolation à la société LOWCALBAT (Isolation de la salle des fêtes : 902.66 € HT, Salle d'Arts plastiques : 735.58 € HT, Maison des Associations : 812.27 € HT et Mairie : 761.28 € HT, soit un montant total HT de 3.211.79 € HT)

- de solliciter les fonds de concours de la communauté urbaine d'Arras, sur chacun de ces devis.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Objet: Décision modificative 2023 n°1 - DE 2023 29

Le Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal que les subventions d'investissement versées par la CUA en 2022, ont été émises et prises en charge à tort en recette de fonctionnement (titres 16 et 17 de 2022). Compte-tenu du montant total de 3.579,00 € à rectifier, il convient donc de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3579.00	
TOTAL :		3579.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		3579.00
TOTAL :		0.00	3579.00
TOTAL :		3579.00	3579.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: QUESTIONS DIVERSES - DE 2023-09-QD

Opération brioches :

Cette année, l'opération brioches aura lieu le samedi 14 octobre. Pour rappel, les conseillers "de service" sont : Rollin ROGER (Responsable de caisse), Delphine DELANNOY, Mathieu CHAUDEZ, Alain JESSUS, Christian PLANCKE, Hervé SKUPSKI et Vincent CREPIN.

Assemblée Générale de l'APE :

L'Assemblée Générale de l'Association de Parents d'Elèves, APE SUD ARRAGEOIS, aura lieu ce vendredi 29 septembre, à partir de 18h00, à la Maison des Associations.

Aire de jeux :

Plusieurs points ont été abordés au sujet de l'Aire de jeux (banc, panneaux, règlements. etc...)

Ateliers numériques :

Des ateliers numériques seront mis en place sur la commune (au cybercentre), les 10 et 24 octobre prochain. Un flyer sera prochainement distribué.

Eclairage public :

L'éclairage public va prochainement être réactivé. Un test avec des horloges va être réalisé".

Voisins vigilants :

Le dispositif voisins vigilants va être relancé par la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.